

HISTOIRE CM1 : Comment Louis IX gouverne-t-il son royaume ?

1) Ce qu'en disent les programmes

Comme l'objectif du cycle 3 est de construire quelques premiers grands repères de l'histoire de France, l'étude de la monarchie capétienne se centre sur le pouvoir royal, ses permanences et sur la construction territoriale du royaume de France. Les figures royales étudiées permettent de présenter aux élèves quelques traits majeurs de l'histoire politique, mais aussi des questions économiques et sociales et celles liées aux violences telles que les croisades, les guerres de religion et le régicide.

Louis IX, le « roi chrétien » au XIIIe siècle.

2) Ce que les élèves doivent retenir

- La société est organisée autour de trois activités : combattre, prier, travailler
- Il s'agit d'une société pyramidale
- Tous les hommes ne sont pas libres
- Seuls ceux qui travaillent paient l'impôt.

3) La démarche

A. Collectif : Introduction de la leçon (10 min)

- Retour sur la séance précédente : *Qui est au sommet de la pyramide féodale ?*

B. Individuel : recherche (35 min)

- répondre à un questionnaire à partir de documents (diaporama)

C. Collectif : mise en commun et institutionnalisation (30 min)

- mise en commun
- réponse au questionnement initial
- copie de la trace écrite

4) Les documents

Doc A De quel royaume hérite Louis IX ?

Doc B Le pouvoir royal

Le roi est sacré dans la cathédrale de Reims (ou Chartres a été baptisé). Le pouvoir royal est renforcé par une cérémonie religieuse, le sacre, qui permet au roi d'être considéré comme le représentant de Dieu dans le royaume. Au cours de cette cérémonie, l'archevêque pose de l'huile sainte sur la tête du roi, ses épouses et ses héritiers.

Doc C Un exemple de la justice royale: l'affaire de Coucy

« Trois nobles enfants de Flandres [...] allaient s'ébattant et jouant en tirant avec arcs et flèches les lapins parmi les bois du sire de Coucy, furent trouvés et pris par les forestiers. Et quand ils les eurent mis en prison, les sergents rapportèrent au seigneur ce qu'ils avaient fait. Et le seigneur tantôt, sans connaître la cause ni l'âge, donna sentence qu'ils soient pendus, et les fit pendre. Sur ces estrades, l'abbé de Saint-Nicolas, en la garde duquel ils étaient, et Gilles le Brun, comtable de France, du sire de Coucy on dit, qui l'un des enfants était, apportèrent à grande instance la complainte au roi. Et donc le roi fit appeler pour cette chose le sire de Coucy à la cour, pour répondre sur le cas de si grande félonie. [...] Et c'était le soin du roi de juger le juste jugement sans fléchir, au point qu'il fut tant d'une telle peine et condamné à une mort sensible. Et fut à grande peine décidé avec le roi, par les prières et les requêtes des barons, qu'il rachèterait sa vie de dix mille livres d'or, et qu'il ferait faire deux chapelles pour les âmes des enfants, où l'on célébrerait tous les jours la messe. Mais ce véritable sire et cultivateur de droiture, à savoir Louis roi de France, ne mit pas cette monnaie en ses trésors mais répartit tout en œuvres de pitié. »

Jean de Vigney, Chronique de Prévôt

Doc D Un roi très chrétien

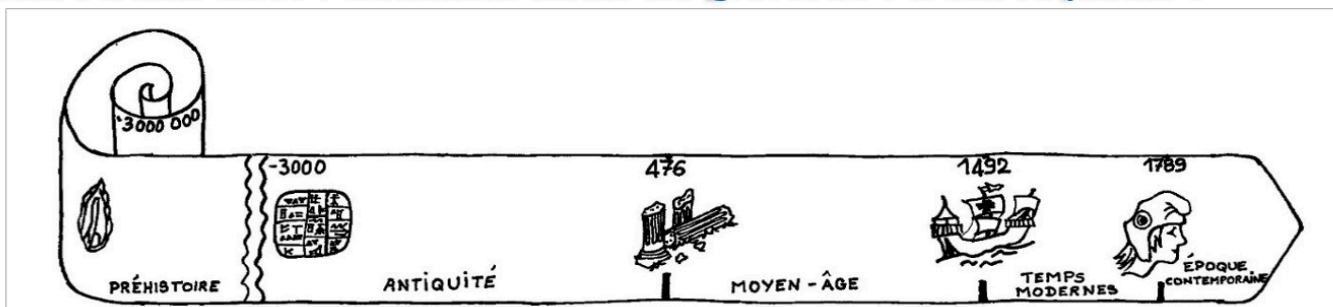
Ordonnance Louis, Roi des Francs, aux Baillis, Vicomtes, Sénéchaux, Prévôts et à tout autre tenant du pouvoir venant de nous. Salutations. Du fait que nous voulions que les Juifs se distinguent des Chrétiens et soient reconnaissables, nous vous ordonnons [...] d'imposer à tous et à chaque Juif des dents d'or, des ongles, des ongles, à savoir: un cercle en ferre ou en tissu jaune, cousu sur la partie visible du vêtement, aussi bien devant que derrière. Le diamètre de ce cercle doit être d'une largeur de quatre doigts et sa superficie égale à celle de la paume d'une main. Si l'on trouve désormais un Juif sans le signe distinctif, nous vivement supérieurs sera cédé à celui qui l'a dénoncé et si le même Juif est retrouvé sans le signe, il sera condamné à une amende pouvant aller jusqu'à dix livres. Fait à Paris, le mardi avant la Nativité de Saint Jean-Baptiste, en l'an 1269.

Doc E Les Croisades

Au Moyen-Âge, la place de l'église est très importante. De nombreux pèlerins s'organisent pour aller prier dans les lieux saints qui étaient parfois très éloignés. Au moins une fois dans leur vie, pauvres ou riches souhaitent faire un pèlerinage à Jérusalem, ville sainte, abritant le tombeau du Christ. Au XIIIe siècle, les Mamelouks ont interdit l'accès de cette ville et ont massacré les pèlerins. À partir de 1095, à l'appel du pape Urbain II (et à Châlons sur Marne) plusieurs expéditions ou Croisades ont été organisées pour délivrer le tombeau du Christ. Ces croisades ont aussi pour but de libérer les échanges avec l'Asie car la route est contrôlée par les Mamelouks.

5) La fiche élève

HISTOIRE CM1 : Comment Louis IX gouverne-t-il son royaume ?



Questionnaire :

N'oublie pas d'indiquer le document dans lequel tu trouves la réponse et de répondre par une phrase.

- Comment Louis IX gouverne-t-il les différentes provinces ?
- Quel roi était le vassal du roi de France ?
- Que doivent porter les juifs à partir de 1269 dans tout le Royaume ?
- Qu'est-ce qu'une croisade ?
- Combien de fois le roi est-il représenté dans le document D ? Que fait-il ?

6) La trace écrite

En 987, Hugues Capet devient roi. Il est à l'origine de la dynastie des futurs rois de France : **les Capétiens**.

Louis IX (1226-1270) poursuit et renforce l'héritage des premiers grands rois capétiens en mettant en place **un pouvoir centralisé**. Son autorité s'étend à tout le pays et une nouvelle justice royale voit le jour.

Louis IX s'efforce d'être un roi chrétien idéal. **Il cherche à imposer sa religion à tous**, en participant aux croisades au Moyen Orient contre les Musulmans et en persécutant les Cathares et les Juifs en France. Après sa mort, il est canonisé par l'église catholique et devient Saint-Louis, c'est pour cela qu'il est toujours représenté avec une auréole.